SALON VIM'ECO 2024

APPEL A CANDIDATURE « FOODTRUCK »

Préambule

Largement inspiré de la street food en provenance des Etats Unis, le food truck est un nouveau concept de restauration nomade qui propose un service de restauration de qualité à emporter à bord d'un camion dit « truck ». Il est installé dans un lieu déterminé et propose une cuisine contemporaine qualitative et attractive. Il est soumis aux mêmes règles sanitaires que toute autre activité de restauration.

Le Salon Vim'Eco aura lieu les 27, 28 et 29 septembre, et devrait accueillir près de 100 exposants et 3000 visiteurs.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Vimeu, soucieuse d'apporter un service à destination des visiteurs et des exposants, souhaite proposer une offre de restauration qualitative et originale de type « foodtruck ». Elle lance pour cela un appel à candidature.

A. OBJET

Le présent document est un cahier des charges pour l'obtention d'un espace restauration de type « foodtruck » sur le salon.
Pour cela, la CCV propose trois emplacements pour accueillir des Food Trucks : deux en intérieur, un en extérieur.
Les emplacements sont pourvus de branchements électriques.
La date limite de remise des candidatures est fixée au mercredi 15 mai 2024, 17 heures.

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'OCCUPATION DES EMPLACEMENTS

Les projets de Food Truck candidats doivent respecter les principes suivants :

- Que le véhicule (Truck) utilisé soit compatible avec le gabarit de l'emplacement proposé.
- Qualité des produits, privilégiant une cuisine créative, saine et rapide. Adéquation de l'offre culinaire proposée par le Truck avec la cible clientèle et en termes de qualité, d'innovation et de prix.
- Moyens techniques et humains pour la mise en œuvre tant sur le plan du respect des

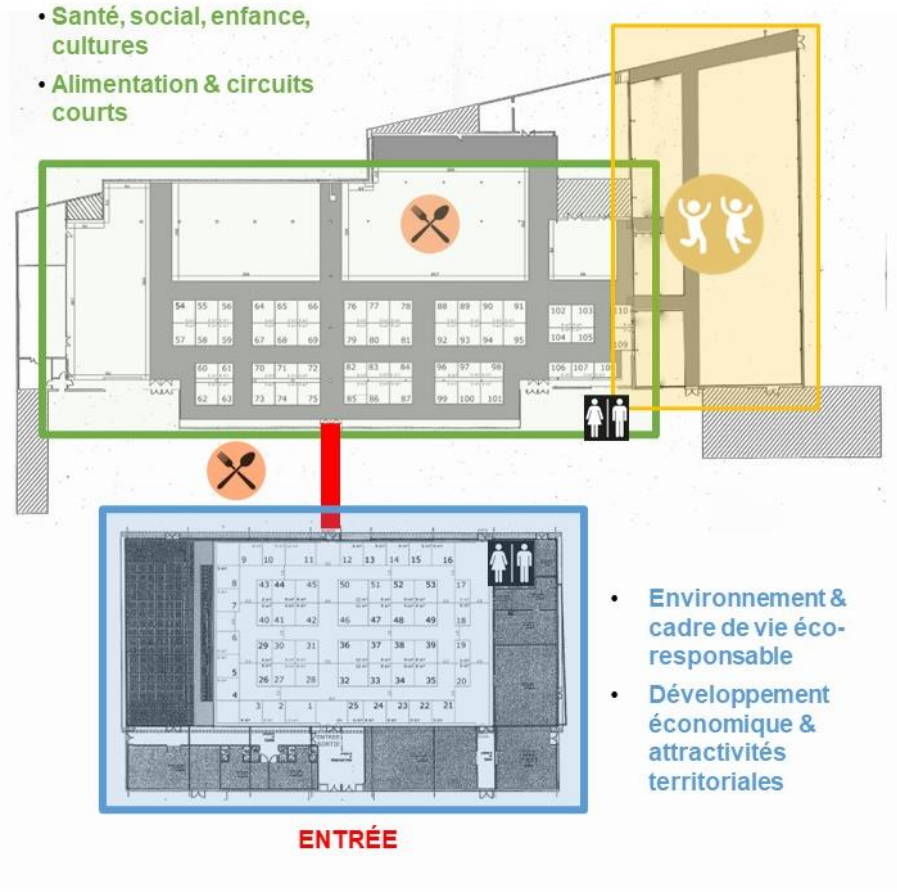
normes d'hygiène, que de la traçabilité des produits proposés (respect de la chaine du froid et des normes sanitaires).

- Compatibilité technique de l'offre avec les contraintes et installations techniques de l'emplacement proposé.
- Eco-responsabilité du Food Truck, assurant la gestion autonome de ses déchets, la salubrité de son équipement, dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement. Le recours au recyclage et l'utilisation de produits de l'agriculture responsable et/ou locale est un atout.

Le candidat doit proposer un ou plusieurs menus pour les visiteurs.
Une offre spéciale « exposant » doit être proposée également avec un tarif préférentiel.

Les foodtrucks devront être présents sur toute la période du Salon.

C. EMPLACEMENTS



D. QUESTIONS TECHNIQUES

Electricité et eau : Les trois emplacements proposés ne sont pas équipés en eau. Le candidat devra assurer dans l'élaboration de son projet la fourniture de ses besoins pour l'exercice autonome de son activité. Concernant l'électricité, deux types d'emplacement sont proposés

selon le débit électrique souhaité. La tarification est adaptée selon la demande (3 kW ou 6 kW).

Hygiène et gestion des déchets : La CCV exige du gestionnaire du Food Truck une hygiène irréprochable. Les candidats devront fournir une attestation de mise aux normes de leur activité ou le dernier contrôle en date.
Des bacs pour collecter les ordures spécifiques des clients seront mis à disposition. Le candidat est responsable du tri de ses clients. Cependant, les Trucks devront assurer la collecte de leurs déchets de fonctionnement. Aucun carton, sac ou autre élément de stockage ne sera entreposé à l'extérieur du camion, et aucun espace déchets ne sera prévu pour les Trucks. L'emplacement devra être laissé propre et sans détritus à l'issue du Salon.

Mobilier : Seuls les supports sous forme de chevalets lestés sont autorisés. Les Food trucks ne devront en aucun cas gêner la circulation motorisée ou piétonne. La pose de panneaux publicitaires dépassant les emplacements ainsi délimités est interdite.

E. MODALITES CONTRACTUELLES ET TARIFAIRES

L'occupation de l'emplacement sera soumise à signature d'un bon de commande.

Les termes détaillés du cahier des charges sont précisés dans le bon de commande. Tout candidat s'engage à respecter les termes prévus par ce cahier des charges.

L'emplacement est proposé à la tarification suivante :

Tarif emplacement pour 3kW	350 €
Tarif emplacement pour 6kW	600 €

La présence sur l'emplacement devra respecter les horaires d'ouverture du salon.

F. MODALITÉS DE LA CANDIDATURE :

- **Le dossier de candidature**

- ☐ Le présent cahier des charges et annexes, datés, signés et paraphés ;
- ☐ Une note de présentation du Food Truck proposé pour l'emplacement comprenant : nom du concept, description de la cuisine proposée, menu détaillé, gamme de prix, origine des produits, originalité du concept, identité visuelle/esthétique, photographies, schéma d'implantation sur site, expériences, document de communication (flyer, plaquette) ;
- ☐ Copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée ;
- ☐ Attestations de formation en hygiène alimentaire et de mise aux normes d'hygiène et/ou justificatif du dernier contrôle en date ;

Les dossiers de candidatures seront à déposer **avant le 15 mai 2024 à 17 heures.**

En version papier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Vimeu
18 avenue Albert Thomas
80130 Friville-Escarbotin

En format numérique (un seul fichier PDF comprenant l'ensemble des pièces demandées), mentionnant en objet
« CANDIDATURE FOODTRUCKS CCV_NOM » à l'adresse mail suivante : contact@cc-vimeu.fr

Tout dossier incomplet sur la base de la liste ci-dessus, ou remis après le délai précisé ne pourra pas être pris en compte pour l'attribution des emplacements du Salon Vim'Eco 2024.

- **La sélection des candidats retenus**

Après réception des candidatures, les dossiers complets seront examinés sur la base des principes et critères présentés précédemment.

Au terme du processus de sélection, et suivant les besoins, les candidats retenus pourront être individuellement contactés et invités à présenter leurs produits.

Il sera ensuite procédé à la signature du bon de commande.